

Communication destinée aux salarié-e-s estampillé-e-s
« **salariés productifs** » par la Direction.
Communication envoyée à votre domicile*
deux fois par an : en mars et en octobre.

Date de rédaction : 23 mars 2015

!INFORMATION SYNDICALE



Compte rendu d'activité

Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Aide
- ▶ Organisations syndicales (UES)
- ▶ Revenir à l'intranet
- ▶ Se déconnecter
- ▶ En cas de problème

La communication des Organisations Syndicales ▶ [Organisations syndicales](#),

C'est juste en dessous de l'aide ▶ [Aide](#).

A notre avis, ça en fait même partie 😊 !

Pour être régulièrement informé-e, contactez votre représentant-e CFDT (coordonnées en dernière page).*

Retrouvez l'historique complet de nos communications en ligne sur <http://cfdtgfi.jimdo.com/publications/>

* Nous sommes conscients que les salarié-e-s n'ont pas tous-toutes accès à l'Intranet gfi, encore moins à la messagerie gfi. Nous nous sommes battus pour conserver une communication sur support papier envoyée au domicile des salarié-e-s. C'est grâce à notre ténacité que vous tenez aujourd'hui cette communication en main !

TICKETS RESTAURANT ELECTRONIQUES

La **CFDT** reconnaît que la carte tickets restaurant (TR) électroniques est un moyen de paiement satisfaisant pour un certain nombre de salariés, et nous nous réjouissons pour eux. Mais il reste tellement de cas où les salariés ne peuvent pas disposer de leur argent... C'est auprès de ces salariés que la **CFDT** reste mobilisée.

1^{ère} revendication de la CFDT : Rematéralisation gratuite et sans plafond
Afin que les salariés puissent disposer de leur argent,
la CFDT revendique la gratuité de la rematéralisation des TR et cela sans plafond.



La Direction a pris en charge les frais de rematéralisation de décembre dernier.

2^{ème} revendication de la CFDT : Bascule automatique du millésime 2014 / 2015
Afin qu'aucun salarié ne perde d'argent,
la CFDT revendique une bascule automatique, sans intervention des salariés.



La Direction a demandé à Edenred de procéder à l'échange automatique des TR 2014 en TR 2015 pour l'ensemble des collaborateurs

Conclusion : Encore une fois le collectif l'a remporté ! Ce sont les salarié-e-s qui se sont mobilisé-e-s avec le soutien de la CFDT qui ont obtenu cette victoire.

La CFDT toujours mobilisée. La CFDT poursuit son action pour pérenniser ces acquis. Pour que ces acquis ne restent pas « à titre exceptionnel », Pour que la rematéralisation ne soit plus plafonnée à 450 €. Pour que les sommes non utilisées par les salarié-e-s soient versées aux CE uniquement à l'expiration des cartes TR.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES UES

Merci à tous, qui, par votre vote, avez soutenu les listes présentées par la CFDT

Représentativité : Le 1^{er} tour des élections professionnelles a permis de mesurer la représentativité des Organisations Syndicales (OS) sur l'UES gfi informatique (cf Hebdo n° 2015-05 du 6 février 2015).

A l'issue du 1er tour des élections, la CFDT est la 2ème Organisation Syndicale de l'UES, et la 1ère sur les établissements IDF, NORD et SUD-OUEST.

Retrouvez la liste de vos élus CFDT dans la communication CFDT de mars 2015

Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Rejoindre la CFDT, pourquoi ?

Rejoindre la CFDT, c'est lui donner plus de poids dans les négociations pour faire aboutir ses **revendications**. Pouvoir d'achat, conditions de travail, évolution professionnelle, GPEC : chaque jour, la section CFDT GFI agit pour le respect des droits et le **droit au respect de chaque salarié**.

TRAVAIL ATYPIQUE (Extrait communication CFDT de novembre 2014)

Grâce à la CFDT je connais mes droits.

Votre manager vous demande de travailler la nuit, le week-end, en équipe postée (ex 3x8) ou bien encore d'assumer une mission de backup ?... Un accord sur le travail atypique a été signé le 30 mars dernier, vous pouvez le consulter sur l'intranet :

Accueil > Votre parcours > Livret d'accueil > Rémunération

« Accord_Travail_Atypique_UES_Gfi_30_03_2014.pdf »

Si votre manager a une interprétation différente de la vôtre sur l'application de ce texte, contactez votre représentant-e CFDT (Voir coordonnées en dernière page)

Grâce à la CFDT je fais valoir mes droits.

Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Imaginez un monde sans syndicat :

- Pas de droit du travail,
- Pas de sécurité sociale,
- Pas de convention collective,
- Pas de retraite,
- Pas d'Assedic en cas de perte d'emploi,
- Pas de Mutuelle,
- Pas de RTT,
- Pas de représentants du personnel CE, DP, CHSCT,
- Pas de négociations pour les salaires, pour de nouveaux droits, pour l'amélioration de vos conditions de travail dans votre entreprise, ... etc.

La CFDT c'est quoi ?

C'est plus de **800 000** adhérents qui partagent et transmettent des valeurs fortes : **Émancipation, Solidarité, Droits et respects de l'Homme, Démocratie, Refus des inégalités, et Respect des différences.**

Ce que nous pouvons faire pour vous, nous ne pouvons pas le faire sans vous

Ne restez pas un(e) salarié(e) isolé(e) et vulnérable !

Rejoignez la section CFDT de GFI



Compte pénibilité, qui est concerné ? Tous les salariés de droit privé (CDI, CDD, intérim, emplois saisonniers, temps partiels, contrats aidés) dont l'exposition aux risques dépasse des seuils d'exposition aux risques professionnels d'au moins un des dix facteurs inscrits dans le code du travail.

Quatre facteurs sont désormais pris en compte depuis le 1er janvier 2015 : **travail de nuit, travail en équipes successives alternantes**, travail répétitif, activités exercées en milieu hyperbare.

Si vous êtes concerné-e, contactez l'un de nos représentants (coordonnées en dernière page)

PORTABILITÉ COUVERTURE SANTÉ

(Extrait communication nov. 2014)



En cas de rupture du contrat de travail, le salarié a la possibilité **de conserver temporairement et à titre gratuit sa couverture santé** dont il bénéficiait dans son ancienne entreprise, à certaines conditions.

La couverture santé est maintenue pour une durée égale à celle de l'indemnisation chômage dans la limite de la durée du dernier contrat de travail jusqu'à 12 mois maximum.

Le dispositif ne s'exerce que pendant la période de chômage. Le bénéfice du maintien des garanties se perd dès que le salarié retrouve un emploi.



Article huit / Modification du contrat en cours

.../...

c - Par contre, si par suite de circonstances particulières résultant de la situation du travail dans l'entreprise, un salarié se trouve amené à assumer temporairement, dans des conditions de durée précisées à l'avance par écrit, **n'excédant pas six mois**, et sans diminution de sa classification ni diminution de ses appointements, une fonction inférieure à celle qu'il assume habituellement, le refus de l'intéressé d'accepter cette fonction temporaire équivaut à une démission de sa part.

Notons que si l'employeur propose au salarié une fonction inférieure à sa qualification, cela n'est acceptable qu'à la condition que cela ne dure pas plus de six mois.

Et évidemment, sans baisse de salaire !



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BULLETIN DE PAIE ÉLECTRONIQUE (Extrait communication CFDT de février 2015)



La CFDT rappelle que la souscription au bulletin de paie électronique n'est pas obligatoire.

Si vous ne souhaitez pas y souscrire, et que vous voulez stopper les sollicitations répétées de novapost, contactez notre DASGORH⁽¹⁾, nicolas.juvin-piron@gfi.fr.

Exemple de courriel : « **Je ne suis pas intéressé(e) par le bulletin électronique. Aussi, veuillez cesser de m'envoyer par courrier postal chaque mois (avec mon bulletin de salaire PAPIER) un nouveau code d'activation. De plus, je constate aujourd'hui que vous commencez aussi à m'envoyer des sollicitations par courriel. Je m'y oppose. Si plus tard, je venais à désirer m'inscrire, je vous demanderai un code d'activation. Vos techniques "d'enrôlement" sont extrêmement insistantes et fort déplaisantes.** »

(1) Directeur des Affaires Sociales et de la Gestion Opérationnelle des Ressources Humaines

NE PERDEZ PLUS VOS CONGÉS !

(Extrait communication CFDT de février 2015)

Congés payés : Les congés doivent être posés entre le 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015. Le délai de prévenance est de 3 mois pour les CP. **Au 31 mai, les congés payés non posés sont définitivement perdus !**

RTT Employeur : Les RTT(E) sont à la disposition des salariés, 3 mois avant la fin de la période de prise de congés, soit à partir du 1^{er} mars. Le délai de prévenance est de 7 jours pour les RTT.

Congés payés par anticipation : Nous ne le rappellerons jamais assez les congés payés pris par anticipation le sont uniquement à **l'initiative du salarié !** Aucun salarié ne peut se voir imposer la prise de congés payés par anticipation !



Adhérer à la CFDT ?

Quel rôle ?

Sympathisant-e CFDT :

Je vote régulièrement aux élections professionnelles (CE, DP) pour les listes présentées par la CFDT.

Adhérent-e CFDT :

Je suis un salarié informé, j'ai des droits, je peux m'exprimer.

Militant-e CFDT :

J'informe mes collègues, je m'engage dans des actions.

Elu-e ou mandaté-e CFDT :

Je représente les valeurs de la CFDT, mes propositions pèsent dans les décisions prises par la direction, je défends les salariés, je construis avec eux leur avenir.

QU'EST MA RRH ?

(Responsable Ressources Humaines)

Réponse dans la communication CFDT de décembre 2014

ADHÉREZ À LA CFDT !



- ÉMANCIPATION
- DÉMOCRATIE
- SOLIDARITÉ
- AUTONOMIE
- RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié-e-s qui nous ont rejoints en adhérant à la CFDT.
- Si vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié-e GFI, signalez-vous auprès d'un-e représentant-e.



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE



66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Les adhérent-e-s non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.



LES VALEURS DE LA CFDT

Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie

Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité

Prendre en charge les salariés en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr 	GFI INFORMATIQUE	Est	<i>Fabrice DEMORI</i>	f.demori@hotmail.fr
		Ile de France	<i>Consuelo FELIU LLOMBART</i> <i>Valérie DEFLANDRE</i>	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr cfdt.valerie@gmail.com
		Méditerranée	<i>Christophe SIMON</i>	cfdt.med@gmail.com
		Nord	<i>Christian TANGHE</i>	cfdtnord@free.fr
		Ouest	<i>Gaétan RYCKEBOER</i>	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	<i>Contact CFDT</i>	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
		GFI I&P	<i>Stéphane GLAÇON</i> <i>Philippe BUGES</i>	cfdt.gfi.ip@gmail.com 07 81 58 79 91 ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com
	GFI PROGICIELS	<i>Luc FOURNIER</i>	cfdtprogiciels@yahoo.fr	
Hors UES	COGNITIS	<i>Sébastien LACREU</i>	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	<i>Tomas RODRIGUEZ</i>	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	<i>Yassine FARES</i>	cfdt_consulting@yahoo.fr	
	GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	<i>Richard FOSSUO</i> <i>Didier GUERIN</i>	cfdt.gfi.bus@gmail.com	
	GFI INFOGEN SYSTEM	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.infogen@gmail.com	

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentant-e-s.

